

ni qu'ils eussent d'autres missionnaires que de son choix; et il fit dire de nouveau aux Iroquois du Sault St. Louis et de la Montagne, qu'il leur donnerait des terrains beaucoup plus avantageux que ceux qu'ils occupaient. Enfin il manda au marquis de Dénonville, que s'il continuait à molester les Iroquois, il ne pourrait se dispenser de les secourir à force ouverte. Ce général se moqua des menaces du colonel Dongan; mais, quoiqu'il parlât d'une nouvelle campagne contre les Iroquois, pour le printemps suivant, ne voyant que peu d'apparence de pouvoir réduire ces peuples par la force, il mit toute son application à les diviser. Il n'avait pu encore savoir en quelle disposition était le canton des Agniers: un chef du Sault St. Louis, qui était de cette tribu, et qu'on appelait, dans la colonie, le *Grand Agnier*, s'offrit d'y aller, lui sixième, et d'en rapporter des nouvelles certaines. Son offre fut acceptée; et comme il traversait le lac Champlain, il rencontra un parti de soixante Agniers, qui avaient été envoyés pour faire des prisonniers. Il les aborda sans crainte; leur déclara qu'Ononthio ne songeait pas à leur faire la guerre, et réussit à leur persuader de s'en retourner chez eux. Il envoya ensuite son neveu aux cantons d'Onneyouth et d'Onnontagué, pour leur donner les mêmes assurances qu'il avait données à ses compatriotes; et le grand crédit que son mérite lui avait acquis, joint aux bons offices de Garakonthiic, et peut-être aussi à la crainte d'un traitement semblable à celui que venait d'éprouver le canton de Tsonnonthouan, fut, pendant quelque temps, une puissante digue que tous les efforts du gouverneur de la Nouvelle York ne purent forcer.

Mais le plus grand embarras du gouverneur général de la Nouvelle France venait des ordres qu'il recevait de sa cour, de ne donner aucun sujet de plainte aux Anglais. Les gouverneurs de la Nouvelle Angleterre et de la Nouvelle York avaient reçu des ordres semblables de la cour de Londres, par rapport aux colonies françaises; mais il paraît qu'ils ne s'y conformaient pas scrupuleusement; d'où Charlevoix infère que le marquis de Dénonville aurait pu agir de la même manière, par voie de représailles. "Ce n'est point désobéir au souverain, dit-il, que d'interpréter ses volontés, et de faire ce qu'il ferait lui-même, s'il était instruit de l'état présent des choses. Cela est surtout vrai dans une colonie éloignée, où un gouverneur général peut supposer que son maître n'exige pas de lui une déférence aveugle, et où il doit savoir que c'est à lui à concilier l'intérêt de l'état et la gloire du prince avec les instructions qu'il reçoit. D'ailleurs, ajoute-t-il, il ne s'était pas assez mis par lui-même au fait des affaires du pays; ou plutôt, parmi ceux qu'il consultait, pour s'en instruire, tous ne méritaient pas la confiance qu'il avait en eux. Plusieurs même en abusèrent pour lui faire suivre